

SUBSIDES.

La Chambre se forme de nouveau en com-
subsides.

(En comité.)

M. BENNETT : Au sujet du crédit de \$35,000 pour dragage à faire dans le port d'Owen-Sound, j'ai demandé cette après-midi au ministre des Travaux publics à qui cette entreprise avait-il été adjugée, et aussi comment devait se faire ce travail. J'ai compris que l'honorable ministre (M. Tarte) a déclaré à la Chambre que cet ouvrage serait fait par une compagnie d'entrepreneurs au prix de \$8 de l'heure. J'ai alors demandé à connaître le nom de cette compagnie, et si M. John-A. Barron et le docteur Horsey n'en faisaient pas partie, et l'honorable ministre m'a affirmé que la seule personne qu'il connaît comme faisant partie de cette compagnie était M. Canan. Puis-je demander à l'honorable ministre si l'ouvrage va être fait par une compagnie par actions, où s'il est à sa connaissance que M. Barron et le docteur Horsay font partie de la compagnie qui a obtenu l'entreprise ; et s'il y a un contrat écrit ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Cette compagnie est connue dans le département sous le nom de la Compagnie Canan Sadler.

M. BENNETT : Puis-je demander à l'honorable ministre si ce M. Sadler qui est mentionné, est M. Sadler, de Lindsay ; et, de plus, si l'on a déjà parlé à l'honorable ministre (M. Tarte) de l'ouvrage qui a été fait cette année par M. Barron, en sa qualité de membre de cette compagnie, ou au nom de cette compagnie ?

M. CAMPBELL : Et en supposant que ce serait le cas ?

M. BENNETT : L'honorable député (M. Campbell) dit "en supposant que ce soit le cas." Tout ce que je veux savoir, c'est si M. Barron et le Dr Horsey font partie de la compagnie, et, s'il n'y a rien de mal à cela, alors, je ne vois pas pour quelle raison on voudrait essayer de cacher ce fait, si ces personnes font partie de la compagnie.

M. WOOD (Hamilton) : Est-ce une compagnie à responsabilité limitée ?

M. BENNETT : J'ai posé la même question au ministre, et il n'a pu me répondre.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : J'ignore si cette compagnie est à responsabilité limitée. Tout ce que je sais, c'est que nous avons obtenu un dragueur de la compagnie Canan Sadler, lequel est employé par mon département depuis les huit ou dix dernière années aux mêmes conditions.

M. BENNETT : Est-ce le dragueur n° 9 ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Oui.

M. CLARKE : A-t-on demandé des soumissions pour cet ouvrage qui va coûter \$35,000 ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Il n'y a pas eu de soumissions de demandées. Comme je l'ai dit, l'ouvrage se fait à la journée.

M. BENNETT : Je dois demander au ministre de vouloir être assez bon de répondre à cette question : M. John-A. Barron fait-il partie de cette compagnie ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Je ne puis dire s'il fait, ou non, partie de cette compagnie.

M. BENNETT : Dans ce cas, l'honorable ministre veut-il dire s'il existe quelque correspondance à ce sujet dans les archives de son département ; ou s'il a eu des entrevues personnelles avec M. Barron en sa qualité de représentant de cette compagnie ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Je ne me rappelle pas que M. Barron m'ait jamais laissé entendre qu'il faisait partie de la compagnie. Il peut m'avoir parlé de l'ouvrage, mais franchement je ne me souviens pas qu'il m'ait jamais dit qu'il faisait partie de la compagnie. Je ne me rappelle pas non plus s'il existe aucune correspondance avec M. Barron. Si mon honorable ami veut obtenir cette dernière, il n'a qu'à la demander, et je me ferai un plaisir de la déposer sur le bureau de la Chambre.

M. BENNETT : Si j'ai bien compris les paroles de l'honorable ministre, M. Barron a eu une entrevue avec lui au sujet de l'entreprise exécutée par cette compagnie à Owen-Sound, et il me semble que l'honorable ministre a dû demander au cours de cette entrevue si M. Barron s'était présenté comme faisant partie de la compagnie. Dois-je comprendre que le ministre s'en tient à cette assertion que M. Barron l'a vu une ou plusieurs fois au sujet de cette entreprise à être exécutée par cette compagnie ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : J'espère que mon honorable ami ne m'attribuera pas des paroles que je n'ai pas prononcées. J'ai dit que je ne me rappelle pas si M. Barron m'avait, ou non, parlé à ce sujet. C'est un de mes amis, et il peut m'avoir parlé, mais, franchement, je ne me le rappelle pas.

M. SPROULE : Y a-t-il deux dragueurs d'employés—un au n° 9 et un autre au n° 4, ou seulement qu'un au n° 9 ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Un seul dragueur est maintenant employé.

M. SPROULE : Y a-t-il un surveillant qui tient compte du temps durant lequel le dragueur travaille, et qui ne se trouve pas sous le contrôle de la compagnie qui fait l'ouvrage ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : La personne que nous avons engagée à cette fin est M. Ross. Il m'avait été recommandé.

M. SPROULE : Il est nommé par votre département ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Oui, et nous surveillons attentivement l'ouvrage. Nous avons exigé des rapports aussi souvent que possible.

Ports et rivières—Manitoba.....\$11,500

M. DAVIN : Je désirerais avoir quelques explications au sujet de cet item.